

ALGÉRIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE RELIZANE

Sous-direction Fonction Supports
Département des Achats et de la Logistique
Service des achats
N° 222/AT/DO48/SDFS/DAL/SA/2020



Relizane, le 30/11/2020

A

Monsieur ADNANE Djallal
Sise à Cité El Moudjahidine Barika _ BATNA_

OBJET : 2^{ème} Mise en demeure.

- Vu le contrat a commande N 33/2020 du 24/08/2020 ayant pour objet l'acquisition des Petit Outillage Quincaillerie générale au profit de la Direction Opérationnelle De Relizane.
- Vu la lettre de commande N 196/2020 du 06/09/2020.
- Vu l'article N 05 de le contrat a commande N 33/2020 du 24/08/2020 relatif au délai de livraison.
- Vu la première mise en demeure en date du 10/11/2020 publier dans le Site Web d'AT et envoyé par voie postale.

J'ai le regret de constater qu'à ce jour vous n'avez pas remédié a la premier mise en demeure et les besoins de la DO en fournitures n'on pas été livré a ce jour.

A cet effet, Je vous mets en demeure afin de livrer les fournitures suscitées dans les délais impartis soit huit (08) jours à la date de la notification.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette deuxième mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à votre encontre.

Salutations distinguées.

Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed